



La solidarité en action

L'Essentiel de
l'activité 2023



Nos finances



Marius Papi
Trésorier national

« Maintenir une aide toujours plus nécessaire grâce à la générosité du public. »

En 2023, malgré un contexte national et international marqué par des difficultés et des inquiétudes, le Secours populaire français a pu poursuivre et même amplifier ses actions en direction des personnes qui, en France et dans le monde, sont victimes des catastrophes naturelles, des conflits et des violences, de la montée de la pauvreté et de la misère.

Si le Secours populaire français et ses 90 000 animateurs-collecteurs bénévoles ont, tout au long de l'année, assuré leurs missions de soutien à celles et ceux qui souffrent, c'est parce qu'ils ont pu compter sur la générosité sans faille des donatrices et donateurs qui ont toujours répondu présents aux appels aux dons que nous avons lancés.

Ce bilan nous donne l'occasion, une fois de plus, de les remercier très sincèrement pour la confiance qu'ils et elles accordent au Secours populaire français. En même temps que nos remerciements sincères, nous voulons vous transmettre nos encouragements à poursuivre votre soutien pour faire face aux difficultés grandissantes. Nous tenons ici à vous informer très précisément de l'utilisation que nous avons faite des dons que vous nous avez confiés pour agir auprès des plus fragiles.



98

fédérations



655

comités locaux



90 000

bénévoles



La gouvernance au Secours populaire

L'élaboration collective et la décentralisation sont les principes moteurs de la gouvernance du Secours populaire, quel que soit l'échelon considéré.

Les instances de l'association élues tous les deux ans, lors des assemblées générales de comités, des congrès des fédérations et du Congrès national sont composées exclusivement des personnes attributaires de la carte officielle d'animateur-collecteur bénévole. Cette carte donne droit à prendre des initiatives, faire des propositions, participer aux décisions et être partie prenante des directions de l'association à tous les niveaux territoriaux. Les directions du Secours populaire font vivre la démarche d'éducation populaire dans l'ensemble du mouvement en impliquant toutes celles et tous ceux qui le souhaitent. Chaque instance des comités et fédérations gère en autonomie et bénéficie d'un pouvoir de décision au plus près des lieux d'action, dans le respect des règles de gestion et des procédures communes à toute l'association. La direction nationale est assurée par le Comité national en charge de la bonne application des orientations décidées lors du Congrès national. Le Conseil d'administration et son émanation, le Secrétariat national, ont en charge la gestion de l'association.

L'Association nationale est quant à elle, au travers de ces instances, garante de la bonne organisation de la vie interne du Secours populaire. À ce titre, elle assure la mise en place du parrainage, accompagne la bonne organisation de la vie des instances dans les fédérations, coordonne et centralise les activités et édite les cartes pour l'ensemble des animateurs-collecteurs bénévoles du Secours populaire.

3
Nos
finances



Nissa

Aidée par le Secours populaire de Nangis

J'ai toqué à la porte du Secours populaire pour chercher de l'aide. Avec l'inflation, c'était très dur de survivre. Face à une situation très compliquée, j'avais peur. En rencontrant les bénévoles du Secours populaire, j'ai retrouvé espoir. Avec le temps, comme j'ai bien été accueillie, j'ai proposé de devenir bénévole à mon tour. Ça m'a beaucoup aidée, j'ai rencontré de nouvelles personnes, ça m'a donné de la force pour avancer.

4
Nos
finances

4,1 millions
de personnes aidées
en France et dans le monde.



solidarité
alimentaire



accès aux soins
et à la prévention



fêtes de fin d'année



accès aux vacances



accès à la culture



accès au logement

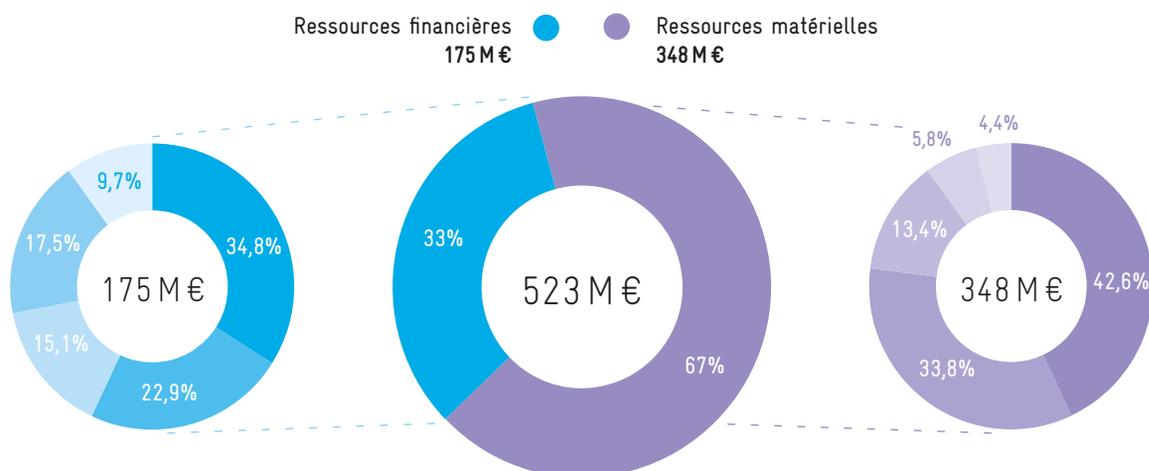


accès au sport



accompagnement
juridique

Répartition des ressources financières et matérielles en 2023



Répartition des ressources financières

- **34,8%** Produits de la générosité du public (dons, legs, mécénat) **61 M €**
- **22,9%** Subventions **40 M €**
- **15,1%** Produits d'initiatives de collecte (braderies, tombolas, manifestations, etc.) **26 M €**
- **17,5%** Autres produits divers (dont fonds dédiés) **31 M €**
- **9,7%** Participations des destinataires de la solidarité **17 M €**

Répartition des ressources matérielles

- **42,6%** Bénévolat **148 M €**
- **33,8%** Produits alimentaires **118 M €**
- **13,4%** Dons en nature neufs **47 M €**
- **5,8%** Prestations en nature **20 M €**
- **4,4%** Affichage gracieux et communication **15 M €**

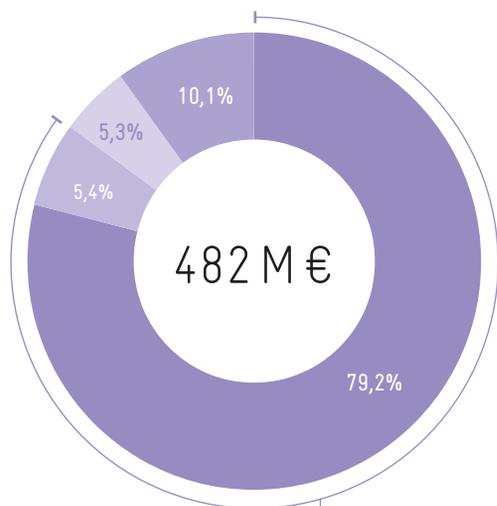
5
Nos
finances

Des ressources diversifiées

Le Secours populaire dispose d'une variété de sources de financement qui lui garantit son indépendance. Au-delà de la prééminence des dons matériels, des prestations en nature et du bénévolat, qui représentent **67%** de l'ensemble des ressources, il faut noter la diversité des ressources financières, composées de ressources issues de la générosité du public pour **34,8%** (réparties entre dons de particuliers, mécénat et legs), de subventions pour **22,9%**, de produits d'initiatives de collecte populaire (braderies, etc.) pour **15,1%**, d'autres produits divers pour **17,5%** qui sont constitués essentiellement d'utilisation des fonds dédiés collectés les années précédentes et de participations des destinataires de la solidarité pour **9,7%**, avec pour principe le non assistanat et la préservation de la dignité.

Emploi des ressources financières et matérielles en 2023

Hors dotations aux provisions, résultat de l'exercice et reports en fonds dédiés*



- 79,2% Actions de solidarité en France 382 M€
- 5,4% Actions de solidarité à l'étranger 26 M€
- 5,3% Frais de recherche de fonds 26 M€
- 10,1% Frais de fonctionnement 48 M€

6
Nos
finances

Les actions de solidarité
(missions sociales)
représentent

85%

des emplois matériels
et financiers en 2023.

* Les dotations aux provisions s'élèvent à 3,5 millions d'euros en 2023. Le résultat de l'exercice est de 13,8 millions d'euros en 2023. Les reports en fonds dédiés sont des ressources spécifiques collectées en 2023 qui n'ont pas été totalement dépensées dans l'année (il peut s'agir de financements reçus pour plusieurs années) et que l'association s'engage à utiliser conformément aux souhaits des donateurs. Ils représentent 23 millions d'euros en 2023.

Avec 100€ de générosité du public



En 2023, les produits de la générosité du public ont été utilisés pour les actions de solidarité en France et dans le monde à hauteur de **90,6 %** (soit 63,3 millions d'euros). Le solde a été reporté en fonds dédiés pour être utilisé l'année prochaine ou les suivantes afin de pérenniser les actions et respecter les souhaits des donateurs.



Effet multiplicateur de la solidarité

Avec 100 € de recettes financières, le SPF a réalisé pour 269 € d'actions de solidarité matérielle et financière en France et dans le monde.



7
Nos
finances

Grâce à l'engagement des 90 000 bénévoles,
vos dons agissent.

L'effet multiplicateur, ou effet levier, illustre la complémentarité des solidarités financière et matérielle. Il est calculé à partir du montant de nos missions sociales en France et dans le monde (106 millions d'euros de dépenses financières et 302 millions d'euros de valorisation des contributions volontaires en nature). Cette somme est ensuite rapportée aux ressources financières utilisées en 2023 (151 M€, c'est le total des ressources financières diminué des reports de fonds dédiés sur l'année suivante).

Ainsi, en 2023, pour 100 € reçus, le Secours populaire a réalisé l'équivalent de 269 € de solidarité matérielle ou financière. Ce ratio illustre précisément l'importance de la mise en mouvement du bénévolat et de la complémentarité nécessaire des différentes formes de solidarité populaire.

Cet effet multiplicateur permet chaque année au Secours populaire de mettre en œuvre de nombreuses actions de solidarité en France et dans le monde. Grâce à l'engagement des 90 000 bénévoles, vos dons agissent.



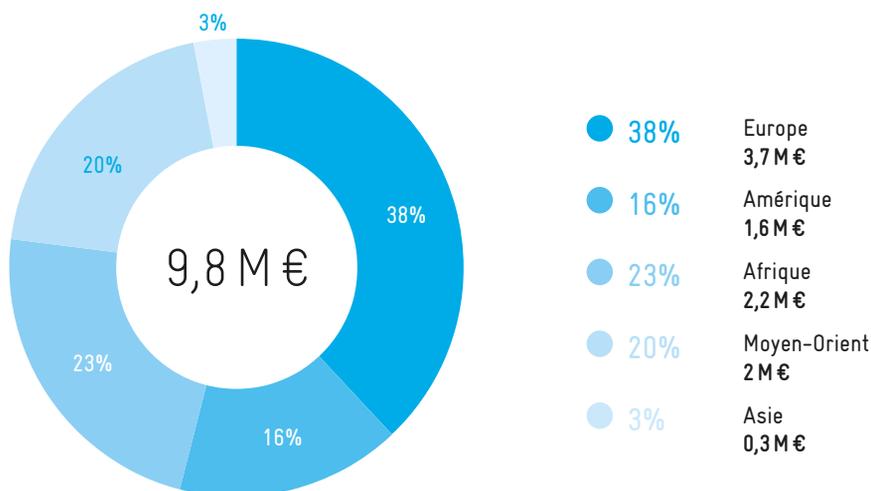
Les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature représentent l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association des biens ou d'autres services à titre gratuit. Elles concernent notamment la valorisation des 7,9 millions d'heures de bénévolat, l'affichage gracieux, les prestations gratuites, les mises à disposition de locaux, les mises à disposition de salariés en mécénat de compétence, les produits alimentaires issus des collectes alimentaires ou du SEAA (Soutien européen à l'aide alimentaire), les dons en nature neufs. En 2023, elles représentent près de 348 millions d'euros, soit 67% du total des ressources dont 28 % au titre du bénévolat en France et dans le monde.

8
Nos
finances

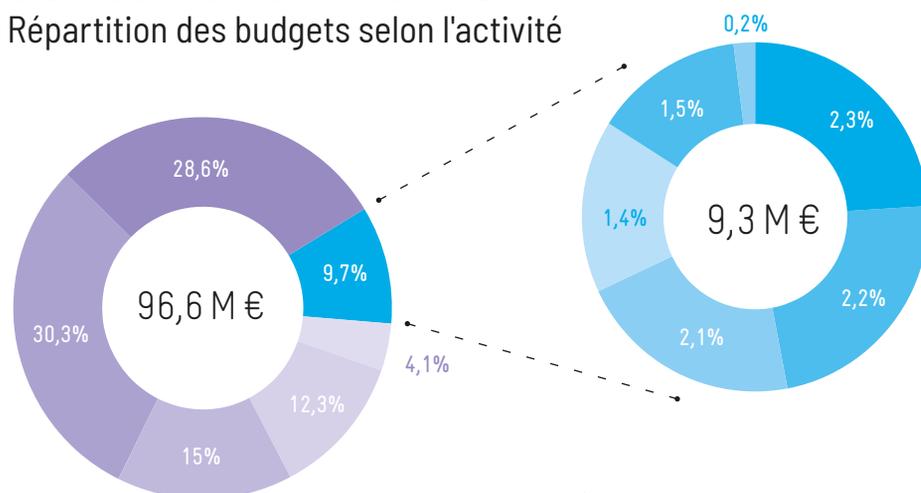
Solidarité dans le monde

Répartition des budgets selon la zone géographique



Solidarité en France

Répartition des budgets selon l'activité



- 28,6% Pauvreté Précarité (permanences d'accueil, fracture numérique, éducation populaire, etc.) 27,6 M€
- 30,3% Alimentaire 29,3 M€
- 15% Animation du réseau solidarité en France 14,5 M€
- 12,3% Vacances et Journées bonheur 11,9 M€
- 4,1% Pères Noël verts 4 M€
- 9,7% Autres 9,3 M€

Autres :

- 2,3% Logement 2,21 M€
- 2,2% Loisirs, sport, culture 2,16 M€
- 2,1% Formation des bénévoles 1,99 M€
- 1,4% Vestimentaire 1,31 M€
- 1,5% Santé 1,45 M€
- 0,2% Urgences 0,21 M€

9
Nos
finances

Évaluation et contrôle des actions conduites

Les comptes annuels combinés du Secours populaire sont certifiés par un commissaire aux comptes chaque année. De plus, en 2023, ce sont 64 fédérations, comités locaux et conseil de région qui ont été contrôlés par un commissaire aux comptes.

Le Comité de la charte du don en confiance, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public, a renouvelé son agrément au Secours populaire en décembre 2022 pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre d'un financement de la Direction générale de la cohésion sociale, une évaluation de nos actions sur la pauvreté et la précarité est réalisée tous les 3 ans.

Pour les projets cofinancés par l'Agence française de développement, le Centre de crise et de soutien ou l'Union européenne, des audits sont réalisés systématiquement.

Patrimoine



53,9 M €

Locaux
Terrains et
bâtiments



6,3 M €

Matériel
logistique
Chambres
froides, racks de
stockage, etc.



7,1 M €

Matériel de
transport



0,9 M €

Matériel de bureau
et informatique

Trésorerie

La trésorerie comprend les valeurs mobilières de placement et les disponibilités. Elle s'élève à 167,2 millions d'euros fin 2023, en augmentation de 11% par rapport à 2022. Cela est principalement lié à la réception en fin d'année de subventions et de legs, assurances-vie en attente d'utilisation. Ces fonds se retrouvent sur les comptes bancaires du Secours populaire au 31 décembre 2023. Ils seront dépensés en 2024.

10
Nos
finances



Politique de réserves

Le Secours populaire a su se constituer des réserves suffisantes pour faire face aux aléas de collecte et aux événements exceptionnels. Lors de catastrophes naturelles ou d'urgences, elles permettent au Secours populaire de débloquer rapidement des fonds pour agir sur le terrain. Elles permettent aussi la continuité des actions de l'association en cas de situation financière difficile, due par exemple à une baisse des ressources. Le Secours populaire préconise comme règle de bonne pratique en matière de réserves de disposer de l'équivalent de 6 à 9 mois de dépenses globales pour les comités locaux, et de 9 à 12 mois pour les fédérations départementales. Au niveau national en 2023, les réserves représentent 8 mois et demi de dépenses globales.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent les ressources qui n'ont pas été totalement consommées durant l'année 2023 et que l'association s'engage à utiliser conformément aux souhaits des donateurs. Fin 2023, les fonds dédiés représentent 44,8 millions d'euros : 12,1 millions d'euros sont dédiés à l'aide alimentaire (dont 8,8 millions d'euros de subventions), 3,9 millions d'euros pour l'urgence liée à la guerre en Ukraine et ses conséquences, 2,9 millions d'euros pour l'urgence séisme au Maroc et 1,2 million d'euros destiné aux populations turques et syriennes également touchées par un séisme en 2023. Enfin, 2,2 millions d'euros sont liés à des legs ou assurances-vie destinés à financer des immobilisations et amortissables au même rythme que les immobilisations financées.

Fonds propres et résultat de l'exercice

Les fonds propres s'élèvent à 181,2 millions d'euros, ils représentent 63,5 % du total du bilan ce qui témoigne du degré d'autonomie financière de l'association. Les fonds statutaires représentent 27,3 millions d'euros, les réserves pour projet associatif 35,9 millions d'euros. Le report à nouveau est de 90,3 millions d'euros. L'ensemble concourt à la solidité financière de l'association, ainsi que les subventions d'investissements nettes qui s'élèvent à 13,6 millions d'euros. Le résultat de l'exercice s'établit à 13,8 millions d'euros en 2023, dont 2,9 millions d'euros sont des fonds issus de la générosité du public.

Bilan simplifié (en milliers d'euros)

11
Nos
finances

Actif Net	2023	2022
Immobilisations	84 208	73 165
Créances et stocks	32 961	22 134
Disponibilités	84 468	71 112
Valeurs mobilières de placement	82 766	79 722
Charges constatées d'avance	1 122	1 110
Total	285 525	247 243

Passif Net	2023	2022
Fonds propres (y compris écarts de combinaison)	181 333	166 841
Fonds reportés liés aux legs	11 194	7 662
Fonds dédiés	44 844	43 773
Provisions pour risques et charges	4 272	993
Dettes	43 882	27 974
Total	285 525	247 243

Nos partenaires

Entreprises et fondations d'entreprises



36
Nos
partenaires



37
Nos
partenaires

Institutions





Pour un monde plus juste et plus solidaire.

Faites un don, rejoignez-nous.

secourspopulaire.fr



Secours populaire français
9/11 rue Froissart
75140 PARIS cedex 03



Merci de votre soutien. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre versement, dans la limite du plafond de 1000 € jusqu'au 31 décembre 2024. Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.